



S'alphabétiser sans contrainte

Vie Féminine tire la sonnette d'alarme à l'occasion de la Journée Internationale de l'Alphabétisation du 08/09

L'alphabétisation est un projet qui, au-delà de l'apprentissage d'une langue, permet d'acquérir les outils nécessaires pour accéder à l'autonomie et à la citoyenneté. C'est aussi un droit désormais soumis à des contraintes de plus en plus nombreuses. A l'occasion de la Journée Internationale de l'Alphabétisation, Vie Féminine tient à manifester son inquiétude et dénoncer les pressions qui pèsent sur les personnes en apprentissage.

Apprendre à lire et à écrire pour changer les conditions de vie des femmes

Depuis plus de 60 ans, Vie Féminine organise des ateliers d'apprentissage du français, pleinement intégrés dans notre travail d'éducation permanente. Plus de 4000 heures de formation sont ainsi suivies chaque année par plus de 1000 femmes en Wallonie et à Bruxelles. Notre objectif est de donner aux participantes les outils pour développer leur autonomie dans les différentes sphères de la vie et ainsi leur permettre de s'épanouir en tant que personnes mais aussi en tant que citoyennes.¹ Nous l'affirmons : s'alphabétiser est un « droit fondamental de la personne humaine »² essentiel à l'émancipation individuelle et collective.

Cependant, nous remarquons aujourd'hui que différentes décisions politiques, liées à un contexte d'austérité et de suspicion envers les personnes d'origine étrangère, pèsent sur les parcours de ces femmes en apprentissage.

Un droit menacé

Pointons particulièrement des pratiques de plus en plus courantes dans les CPAS. Ceux-ci demandent aux personnes qu'ils suivent et qui sont inscrites dans des ateliers d'apprentissage du français de fournir des attestations de présence. Les personnes bénéficiant du RIS reçoivent quant à elles des « conseils » sur le nombre d'heures de formation qu'elles devraient suivre et sur les opérateurs à choisir. Se justifier partout et tout le temps devient le quotidien des personnes en apprentissage. Ces suspicions incessantes mettent à mal leur confiance en elles.

¹ La Convention pour l'Elimination de toutes les Discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) stipule d'ailleurs que les Etats se doivent d'assurer aux femmes les mêmes possibilités d'accès aux programmes d'éducation permanents, y compris aux programmes d'alphabétisation pour adultes et d'alphabétisation fonctionnelle, en vue notamment de réduire au plus tôt tout écart d'instruction existant entre les hommes et les femmes. http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm

² Sème Conférence Internationale sur l'Éducation des adultes tenue à Hambourg en 1997. http://www.unesco.org/education/uie/confintea/pdf/con5fra.pdf

Nous craignons par ailleurs que, à l'instar de ce qui se passe au CPAS de Verviers, la suite logique de cette démarche soit le conditionnement d'un droit (le Revenu d'Intégration) à l'apprentissage de la langue.

Nous craignons aussi que de nouvelles obligations ne pèsent sur les personnes dans le cadre des parcours d'accueil des primo-arrivants initiés récemment au niveau des Régions.

▶ Ces injonctions que les femmes vivent dans leur parcours d'apprentissage ressortent quotidiennement dans nos ateliers. Les participantes y font part de toutes ces pressions qu'elles subissent et de la peur qui en découle.

Or, lorsque les femmes que nous rencontrons s'expriment sur ce qu'apprendre le français leur permet, elles mettent spontanément en avant ce cheminement vers plus d'autonomie et une meilleure compréhension de notre société.

Un apprentissage ne peut pas se faire dans la peur de perdre ses droits!

A Vie Féminine, nous sommes convaincues qu'apprendre une langue ne peut pas se faire dans de telles conditions. Nous tenons donc à dénoncer les contraintes qui pèsent sur les personnes en apprentissage, que ces pressions proviennent des CPAS ou qu'elles soient exercées dans le cadre d'un parcours d'accueil. Apprendre, et de surcroît apprendre une langue, ne peut se faire dans la peur de ne pas répondre aux attentes d'une institution, de perdre une allocation ou de ne pas être considéré-e comme « intégré-e ».

▶ Nous demandons donc aux responsables politiques de rester plus que jamais vigilants afin que l'apprentissage du français puisse, pour chacune et chacun, se dérouler dans les conditions optimales pour acquérir les bases de notre langue et développer les compétences permettant de prendre sa place dans notre société et d'y exercer ses droits.

Pour ce faire, il est indispensable que l'alphabétisation reste un espace à l'abri des pressions et ne devienne pas un nouveau lieu de contrôle et de perte de droits.

CONTACTS:

Hélène Spitaels

Coordinatrice nationale de Vie Féminine asbl coordinatrice-nationale-hs@viefeminine.be 02/227.13.00

Jennifer Fileccia

Chargée de communication communication@viefeminine.be 02/227.13.28

Vie Féminine - Mouvement féministe d'éducation permanente

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles 02/227 13 00 www.viefeminine.be



Dans le cadre de la Caravelle des Droits des Femmes